DÉPOT LE A 3 SEP 2001 15 OCT. 2001 00B445

SOCIETE BAUVAL
SA AU CAPITAL DE 45 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : ZI La Plaigne
63570 BRASSAC LES MINES
RCS ISSOIRE B 333 313 633

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille un,
Le 4 septembre,
à 10 Heures,

Les Administrateurs de la Société BAUVAL, SA au capital de 45 000 Euros dont le siège social est à BRASSAC LES MINES (63570), ZI La Plaigne , se sont réunis au siège social.

Sont administrateurs de la société :

Madame Marie-Ange PLANE
Monsieur Gabriel RICARD
Madame Simone TESSIER

La séance est présidée par **Madame Marie-Ange PLANE** en sa qualité d'Administrateur de la Société.

Elle constate que, conformément à l'article L 225-37 alinéa 1er du Code de Commerce, le Conseil d'Administration peut valablement siéger compte tenu de la présence d'au moins la moitié des membres du Conseil.

Puis elle rappelle que le présent conseil est aujourd'hui appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau Président du Conseil d'Administration, suite au décès de Monsieur STEUFFE.

Monsieur STEUFFE, Président du Conseil d'Administration de la société, en vertu d'une délibération du conseil d'administration, est décédé le lundi 3 septembre.

Il convient donc de procéder à la nomination d'un nouvel administrateur et d'un nouveau Président du Conseil d'Administration en la personne de Madame Françoise STEUFFE, épouse de Monsieur STEUFFE et actionnaire de la société.

Après en avoir discuté, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

« Suite au décès de Monsieur Daniel STEUFFE le 3 septembre 2001, Madame Françoise STEUFFE est cooptée aux fonctions d'administrateur de la société en remplacement de Monsieur STEUFFE pour la durée restant à courir du mandat d'administrateur.

La présente cooptation sera soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale ».

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

FS

A. T

DEUXIEME RESOLUTION

« Madame Françoise STEUFFE, nouvel administrateur de la société, est nommée aux fonctions de Président du Conseil d'Administration de la société pour la durée restant à courir du mandat de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Daniel STEUFFE, décédé ».

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Aucun administrateur ne demandant plus la parole et tous les points de l'ordre du jour ayant été évoqués, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, sera signé par le Président et un Administrateur

LE PRESIDENT

Bon pour acceptation
des fonctions de PCA

UN ADMINISTRATEUR